

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 9 OCTOBRE 2025 A 19 H 00**

**Présents** : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

**Absent excusé** : néant

**Absent** : néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Eric DANJEAN

**Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient la population présente lors de la réunion publique qui a eu lieu le samedi 27 septembre 2025.**

**I – Approbation du précédent compte-rendu** : à l'unanimité ;

**II- ONF : modifications foncières des surfaces relevant du régime forestier ;**

**Achat de diverses parcelles forestières :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à des incohérences et suite aux échanges de parcelles forestières avec M. et Mme BESSIERES Jean-Michel, l'ONF propose de modifier les surfaces d'application au régime forestier. Par conséquent, l'ONF propose de retirer 0ha 27a 19ca et d'ajouter les parcelles concernées par l'échange d'une surface totale de 4ha 27a 10ca, ce qui portera ainsi la nouvelle surface totale d'application au régime forestier de 159ha 13a 40 ca.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Le Maire, sur proposition et estimation de l'ONF, indique diverses parcelles forestières qu'il serait judicieux d'acquérir. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attendre pour acheter les parcelles concernées, et estime avoir d'autres priorités d'acquisition pour le moment.

Ces achats de parcelles seront repropoés ultérieurement.

**III – Compteurs Linky du Chalet : devis ENEDIS :**

Le Maire rappelle le devis d'ENEDIS pour modification de raccordement électrique du chalet, le montant restant à charge pour la commune est de 5 975,30 € HT (6 572.83 € TTC),

Après renseignements auprès du SIEDEC, comme demandé par les élus précédemment, le syndicat indique que les branchements sans extension ne sont pas dans leur compétence, il ne peut y avoir de participation du SIEDEC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis de travaux, qui sera donc supporté par la commune et autorise le Maire à le signer ainsi que tout document correspondant à ce dossier.

**IV –SIEDEC : extension du réseau électrique pour les réservoirs d'eau potable :**

Le Maire rappelle les propositions du SIEDEC pour extension du réseau public d'électricité concernant les réservoirs d'eau potable, afin de prévoir l'installation de lampes UV (ultra-violet).

- Pour le réservoir de Chanon, la proposition de raccordement en souterrain retenue, la participation de la commune est de 17 654,72 €. Le Maire est autorisé à signer la délibération correspondante.
  
- Pour le réservoir de Martigna (bourg) la proposition de raccordement en aérien retenue dont la participation de la commune est de 4 679,72 € est en attente.

## **V – Travaux de voiries : rue de Franche Comté et chemin de Chanon :**

Suite à un affaissement apparu après les travaux des réseaux eau et assainissement réalisés en 2020/21, rue de Franche comté, le Maire informe qu'une réclamation d'un administré a été déposée. Un devis a été sollicité auprès de l'EIRL GUILLEMIN Pascal, pour un montant de 4 015€ HT, pour une éventuelle remise en état ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander un complément d'information.

Raccordement à la fibre : suite au fourreau bouché pour le passage de la fibre, chemin de la Tepette, une intervention d'une entreprise locale devra être envisagée pour déboucher ce fourreau.

## **VI – Achat de vente de terrains communaux :**

Le Maire rappelle la demande d'achat de la parcelle communale A 193 de 6 630m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal avait envisagé l'échange de cette parcelle contre des parcelles situées en zone humide, la décision sera prise ultérieurement après visite des élus auprès du demandeur.

Le Maire rappelle la vente des parcelles de Madame Elise MICHAUD à la commune, d'une surface totale de 2ha 09a 65ca d'un montant de 2 096.50€ le lot. Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre la délibération correspondante et à signer tout document relatif à cette acquisition.

## **VII – Personnel communal : complémentaire santé au 01 01 2026 :**

Le Maire rappelle que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, qui oblige les employeurs publics à participer au financement de la protection sociale complémentaire en santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. A ce titre, il informe que la collectivité doit opter soit pour la labellisation (l'agent choisit un contrat labellisé pour couvrir le risque santé) soit la convention de participation (l'employeur choisit d'adhérer à la convention de participation négociée par le Centre de Gestion du Jura, de ce fait, la participation ne peut être versée qu'aux agents qui adhèrent au contrat proposé). La décision est reportée car les tarifs de la mutuelle négociée par le Centre de Gestion du Jura pour 2026 ne sont pas encore parus.

Aussi, les élus avaient décidé précédemment de convoquer l'ensemble des agents de la commune, afin de prendre la décision et modulation de participation à la complémentaire santé de son personnel.

## **VIII – RPQS EAU 2024 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable) :**

Le Maire présente le RPQS 2024 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable) : ce rapport indique une production de 10 139 m<sup>3</sup>, dont 7 278 m<sup>3</sup> vendus aux usagers. Les tarifs sont inchangés soient la part fixe à 40€/an, la part variable à 2,40 € le m<sup>3</sup> ; les taxes de l'agence de l'eau : 0.0466 le m<sup>3</sup> pour le prélèvement sur la ressource en eau, 0.28 € le m<sup>3</sup> pour la pollution domestique ; soit pour une facture type selon l'INSEE de 120m<sup>3</sup>/an pour un total de 368.39 €.

Le Maire ajoute que ce rapport est consultable à la mairie ou sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce RPQS 2024.

## **IX – Questions diverses :**

- 1) Mur du cimetière : les élus décident de demander le modèle de claustra choisi en inox brut non traité ;
- 2) Lac de Chanon : Des courriers seront adressés aux différentes instances de l'Etat de demandes de soutiens pour l'achat du lac de Chanon ; le projet sera également inscrit à l'EPF (Etablissement Public Foncier - Doubs Bourgogne-Franche Comté) ;
- 3) Le Maire indique que le repas communal réunissant toutes les personnes à partir de 65 ans qui le souhaitent, les élus du Conseil Municipal et du personnel communal aura lieu dimanche 26 octobre 2026.

ED

- 4) La cérémonie du 11 novembre aura lieu comme chaque année à 11h devant le Monument aux Morts.
- 5) Le Maire informe que la route départementale 295 CHANCIA – MONTCUSEL est fermée à la circulation du 20 10 au 12 12 2025.
- 6) L'ensemble de propriétaires vont recevoir un courrier afin d'abattre ou d'élaguer les arbres en bordure de route qui constituent un danger pour les usagers, en cas de chute d'arbres ou de branches.

Séance levée à 21 h 00  
Le secrétaire de séance



Le Maire,  
Jean-Charles DALLOZ



